



1. EDITORIAL

L'expérience de l'année 2020 aura permis au SIE 68 de s'adapter aux contraintes de 2021, année marquée par des périodes de télétravail et de retour sur sites. L'organisation du service a su rester efficiente à l'appui des forces vives qui le compose. L'engagement de tous les salariés a permis au SIE de répondre à ses missions à destination des magistrats, des mineurs et des familles et cela dans un contexte doublement perturbé.

En effet, outre la situation sanitaire, 2021 a également été marquée par la nomination d'une nouvelle direction et l'arrivée d'une nouvelle cadre intermédiaire sur le site colmarien. Pendant plusieurs mois l'activité sur ce site a été mise à mal en raison de difficultés RH et d'une politique QVT qu'il a été nécessaire de mobiliser afin de faire face à l'épuisement et au mal-être professionnel rencontrés par l'équipe colmarienne.

L'arrivée de Madame LAFUE et l'émergence d'une nouvelle dynamique de cadres ont permis de réguler peu à peu la situation. Les liens du SIE 68 avec les magistrats, la DTPJJ et le STEMO sont restés constants face à cette situation. Les périodes de télétravail ont été longues et nous ont rappelé combien il était nécessaire pour tout un chacun de se rencontrer et de travailler ensemble. Malgré une année particulièrement complexe, le SIE 68 s'est engagé dans la consolidation de son équipe et la construction d'une nouvelle dynamique de cadres. Du reste, la qualité du travail rendu a été saluée de nombreuses fois par les

magistrats des deux juridictions, qui soulignent tous, la qualité des écrits et le rôle majeur que joue le service dans l'aide à la décision des juges pour enfants.

2. MISSIONS/PRESTATIONS DELIVREES

L'activité

Colonne1	2018	2019	2020	2021
AGREMENT	660	755	755	755
MJIE ORDONNEES	660	755	755	755
MJIE REALISEES	660	755	755	675
ECARTS	0	0	0	80
	0 %	0 %	0 %	10,60 %
STOCK AU 31 DEC	354	384	382	317
NOMBRE DE MJIE PAR TS	42	42	42	42
NOMBRE DE MJIE PAR TS PREVUS PAR BUDGET	42	42	42	42

L'activité du SIE 68 se trouve en deçà de l'habilitation accordée par la PJJ. Cette situation s'explique pour deux raisons : les attributions de nouvelles mesures sur le site colmarien ont été stoppées du mois de septembre à décembre 2021 afin de faire face aux départs et aux différents arrêts au sein de l'équipe. Deux changements de juge sur la juridiction mulhousienne ont sensiblement perturbé le nombre de mesures attribuées sur le service. L'activité mulhousienne est toutefois restée particulièrement dense et a permis de compenser en partie la perte d'activité sur Colmar.

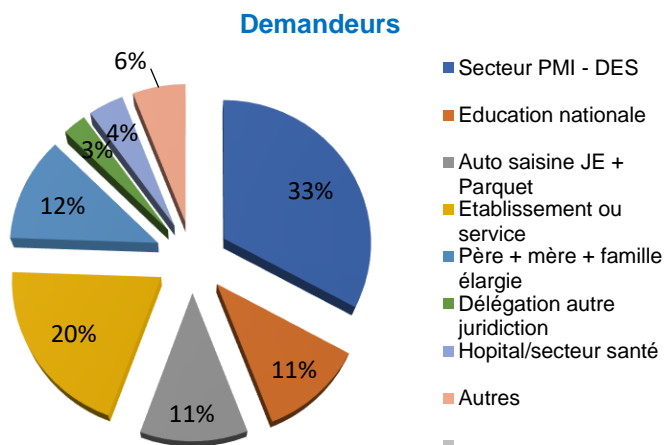
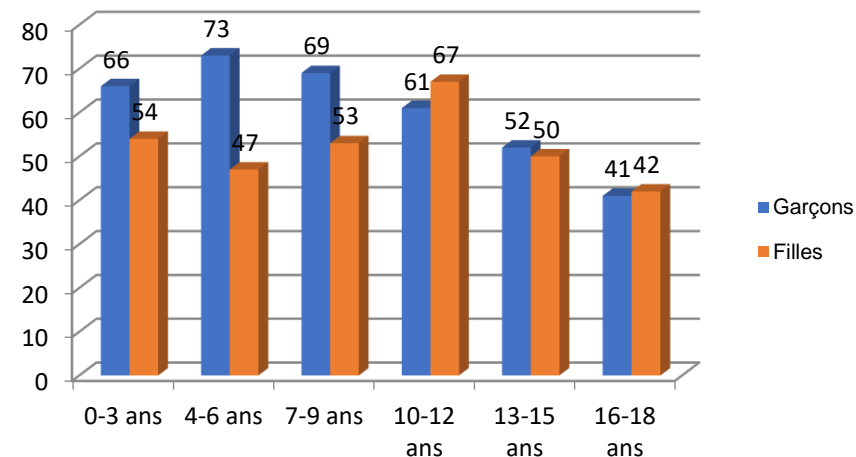
Missions

Tout comme l'an dernier, le service assiste à une dégradation des mesures. Les mineurs rencontrés sont exposés à des problématiques plurielles, massives et durables dans des contextes familiaux marqués majoritairement par des problématiques sociaux-économiques. Sans que nous puissions faire un lien direct avec les conséquences de la crise sanitaire, force est de constater que les fragilités psychiques parentales, les errances, les addictions concourent plus encore à exposer les mineurs à des situations de danger importants. Les problématiques

sexuelles ne sont plus rares et nous imposent de penser la méthodologie d'investigation autrement.

Pour toutes ces situations, les analyses interdisciplinaires les plus fines et les plus diversifiées possibles, constituent un socle incontournable, pour parvenir à comprendre la complexité des situations et à promouvoir auprès des magistrats des solutions individualisées et adaptées dans le champ de l'assistance éducative. Pour un certain nombre d'enfants, il importe d'appréhender de façon frontale la question de la mise en danger au regard de besoins fondamentaux non pris en compte par des parents, eux-mêmes pris dans des tourmentes existentielles qui les happent. Dans de telles situations, nous sommes fréquemment confrontés aux impacts de souffrances psychiques, les enfants pouvant alors se retrouver sans adulte capable de les soutenir au quotidien et les guider sur leur chemin d'humanisation.

19 % des mineurs ont entre 10 et 12 ans
 15 % des mineurs ont entre 13 et 15 ans
 12,5 % des mineurs ont entre 16 et 18 ans
 54 % des mineurs sont des garçons, 46% sont des filles



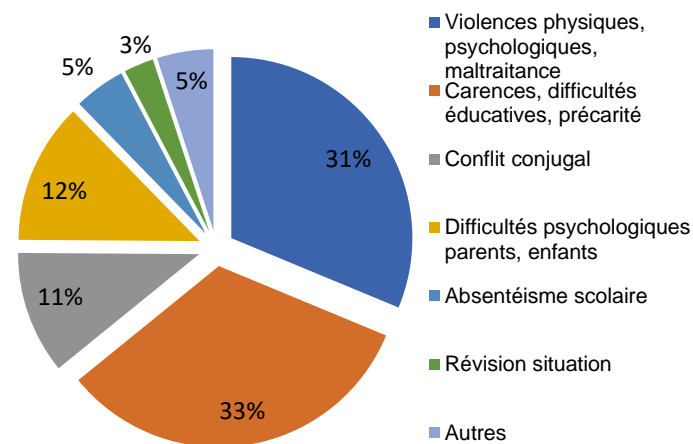
Le juge des enfants se saisit suite à un soit-transmis du parquet. La saisine judiciaire correspond à une réponse au regard de signalements relayés par la CRIPS. Par ailleurs, le Juge des Enfants peut être saisi directement par l'un ou l'autre parent, leur avocat, le mineur ou sur délégation de compétence par un autre magistrat.

L'origine des informations préoccupantes est conforme à celle observée l'an dernier.

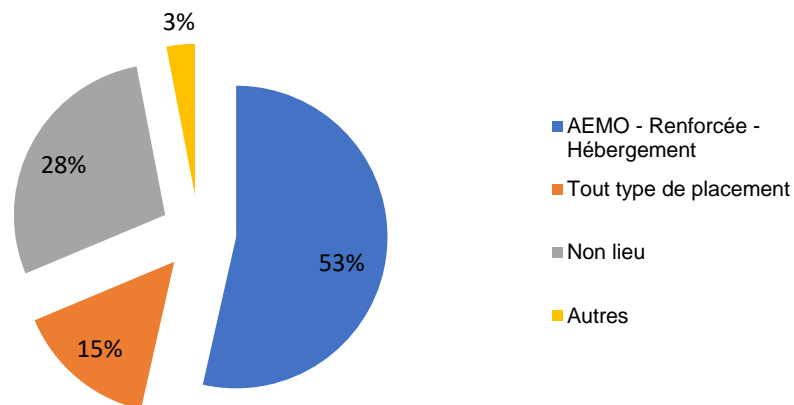
Répartition de la population par âge et sexe des enfants

35,5 % des mineurs ont moins de 6 ans
 18 % des mineurs ont entre 7 et 9 ans

Motifs d'entrées



Orientation à l'issue de la MJIE



Pour 53 % des mineurs, le service a préconisé une mesure d'aide éducative en milieu ouvert, soit une augmentation de 8 % par rapport à l'an dernier. Pour 15 % des enfants, la mise en danger constatée nécessite d'envisager un placement soit familial, soit en établissement, soit en accueil de jour, soit auprès d'un tiers digne de confiance ou encore sous forme de placement à domicile. Le nombre de non-lieu a augmenté cette année encore (+ 6 %).

Durée des mesures terminées

L'ensemble des mesures se sont déroulées selon le temps imparti, soit 6 mois. Les mesures, dites courtes, restent marginales : des demandes de prorogations sont demandées auprès des magistrats lorsque cela est nécessaire.

3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

a. Vie du service

La vie du service a été marquée par le départ de Madame PIPPENGER, directrice, et de Madame HAEGELIN, cadre intermédiaire sur le site de Colmar. Les absences, avant départ, ont entraîné des vacances de postes qui, après la crise sanitaire de 2020, ont impacté les équipes et l'organisation du service. A compter de mars 2021, Monsieur CRAVAGEOT (cadre intermédiaire au service MIP) a assuré le remplacement partiel de Madame HAEGELIN sur le site colmarien avant de prendre

la direction du SIE 68/MIP en mai 2021. Le poste de cadre intermédiaire à Colmar a été pourvu en septembre 2021 (Madame LAFUE).

L'investissement sans faille de Madame GERVAIS – cadre intermédiaire, site de Riedisheim - et des trois secrétaires du service ont permis au SIE 68 de se maintenir à flot malgré ces changements. Les équipes sont restées mobilisées et ont su, dans un contexte doublement troublé par cette réorganisation et les périodes de télétravail, répondre à leurs missions. Le dynamisme des équipes et l'engagement de chacun ont été un socle solide dont la direction est particulièrement fière. Cet élan est d'autant plus louable qu'il s'est heurté tout au long de l'année à des restrictions impactant la co-construction collective : arrêt des réunions de services, des GAP, des formations...

Les agents d'entretien ont également été particulièrement mobilisés tout au long de cette année et ont démontré, si d'aucun pouvait en douter, de la place centrale qu'ils occupent dans le bon fonctionnement d'un service. Si la période de crise sanitaire a permis de proposer des contrats plus attractifs – en réponse aux règles sanitaires en vigueur - la fin de cette période annoncée en juillet 2022, ne devrait pas signifier pour eux le retour à des heures de travail insuffisantes (notamment sur le site de Colmar) au regard des besoins du service.



b. Partenariat et travail avec les familles

Le maillage partenarial est un enjeu fort de la mesure d'investigation et vise à croiser les regards sur une situation donnée. Le SIE 68 s'appuie sur un réseau particulièrement dense. Les restrictions sanitaires ont bousculé la dynamique de rencontres avec les différents acteurs du territoire. C'est un axe de projet pour l'année 2022. Les dispositifs sont nombreux et les missions des uns et des autres appellent à une veille, une actualisation, constante.

Le travail avec les familles demeure un enjeu majeur. L'adhésion à la mesure est recherchée autant que possible afin que l'investigation puisse servir de base à la réflexion aux détenteurs de l'autorité parentale. Si les visites à domicile sont privilégiées, d'autres actions sont à l'œuvre : rencontre des mineurs dans une salle

dédiée aux jeux, rencontre de la famille en binôme (travailleur social et psychologue), rencontres des familles sur les territoires de solidarité par le biais de conventions...

Le dispositif ethnoclinique a été ralenti par les restrictions sanitaires. Toutefois les demandes sont nombreuses et les partenaires, tout comme les magistrats, repèrent de mieux en mieux l'enjeu de cet outil.

4. DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA PRESTATION

La démarche d'évaluation a été mise en suspend cette année encore dans l'attente du nouveau référentiel attendu pour le printemps 2022.

Le projet de service arrive à échéance et sera actualisé l'année prochaine. La constitution d'une nouvelle équipe de cadres et l'arrivée de nouveaux professionnels est une opportunité à saisir afin que cet écrit puisse être approprié par tous. L'expérience de la crise sanitaire a démontré combien le retour vers les écrits - les fondamentaux - d'un service était un support précieux face aux tempêtes.

Les GAP ont été les grands absents cette année. Le besoin des équipes est fort et témoigne de la façon dont les professionnel/les ont besoin de penser leur pratique et réfléchir au sens de leur mission. Cette quête est salutaire : il s'agit pour l'institution d'en prendre soin. A cet effet, la dynamique de formation reste largement ouverte et a été, cette année encore, largement prisee et appropriée par les équipes.



5. RESSOURCES HUMAINES

2019	2020	2021
27.18	31.59	31.49

	TOTAL	Encadrement	Administratif	Educatif	Paramédical	Médical	Services Généraux
CDI	30.09	4,00	3,00	17,28	5,00	0,16	0,65
CDD temporaire	1.00				1,00		
CDD remplacement	0.40						0.40

La reconduite de l'habilitation du service à 755 mesures a permis au service de maintenir ses postes en adéquation avec les moyens alloués. Les recrutements ont été particulièrement difficiles à faire cette année : le service peine à être attractif face à la fonction publique où dès lors que des candidats viennent d'autres associations.

L'arrivée de nouveaux/elles professionnel/les a toutefois permis d'enrichir le service de nouvelles compétences, de regards neufs sur notre fonctionnement. La crise de vocation a appelé le service à repenser sa stratégie RH L'accompagnement et la montée en compétences ont des axes forts lors des derniers recrutements.

6. CONCLUSION

2021 aura donc été une année de transitions plurielles. Une valeur est restée solidement ancrée : l'intérêt porté aux enfants et à leur famille. C'est à travers elle que les équipes ont su penser leurs actions et que les cadres ont rapidement su agir en concertation.

2022 s'annonce comme une année clef nous convoquant à consolider notre organisation, penser l'investigation à l'appui de la nouvelle loi réformant la protection de l'enfance dans la perspective de l'habilitation à venir.

L'expérience de 2021 convoque également le service et l'Association à concevoir une logique RH qui soit plus attractive et en mesure de lier missions et moyens alloués. En outre, ces derniers mois ont mis en lumière l'intérêt pour le service de s'appuyer sur une politique QVT forte de nature à se prémunir des RPS. L'actualisation du DUERP et la réécriture du projet de service sont dès lors les deux axes forts de l'année à venir.